



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 8 avril 2022

SOLIDARITE

Dispositif d'accueil des déplacés ukrainiens dans l'Hérault

Le dispositif d'accueil des déplacés ukrainiens et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sont coordonnés par les services de l'Etat (préfecture – DDETS).

A ce jour, 1319 personnes en provenance d'Ukraine sont recensées dans l'Hérault, et ont été accueillies en préfecture, dont 827 majeurs et 492 mineurs.

Ces derniers jours sont marqués par un ralentissement des flux d'arrivées.

Accueil d'urgence et orientation dans 2 centres

Les deux centres d'accueil d'urgence activés à Montpellier (gymnase Olympie*) et à Béziers (Palais des congrès**) constituent un espace de premier accueil et d'orientation pour les nouveaux arrivants :

- Accueil et hébergement d'urgence de courte durée (24 à 48h) par la Croix-Rouge et la Protection civile ;
- Evaluation médico-sociale ;
- Examen des situations individuelles et orientation vers de l'hébergement intermédiaire ;
- Remise de convocations pour le dépôt de la demande de protection temporaire par la préfecture [sur site les lundi, mercredi et vendredi]

* Gymnase Olympie de Montpellier : avenue Jacques Cartier, à proximité de l'arrêt de tram Ligne 1 – Place de l'Europe

** Palais des Congrès de Béziers : 29 avenue Saint-Saens

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Hébergement intermédiaire sur l'ensemble du territoire héraultais

L'hébergement intermédiaire (dit de second niveau) proposé aux déplacés ukrainiens est réparti sur l'ensemble du territoire comme suit :

- Hébergements collectifs : la CCAS EDF du Cap d'Agde accueille 188 personnes (58 familles) dans des bungalows (association La Croix-Rouge mandatée par l'Etat). Le camping l'Oasis Palavasienne de Lattes accueille 61 déplacés ukrainiens dans des mobil-homes (opérateur Coallia mandaté par l'Etat). Les déplacés ukrainiens pourront y séjourner pendant quelques semaines, afin de stabiliser leurs situations, avant une orientation vers des solutions d'hébergements plus pérennes.
- Logements entiers mis à disposition par les collectivités et les personnes morales : 166 personnes sont hébergées dans ce cadre.

Hébergement pérenne en 3^{ème} niveau

L'accompagnement dans des hébergements de plus longue durée, dit de niveau 3, est réalisé par les associations désignées par le préfet sur l'ensemble du département. Chaque association est chargée de vérifier les hébergements proposés, de conventionner avec les particuliers ou personnes morales et d'accompagner les déplacés. A ce jour, 53 personnes bénéficient d'un hébergement citoyen.

- Hébergements chez des particuliers (suivi par l'association Singa et Forum réfugiés) ;
- Propositions de logements entiers de particuliers (sur le territoire de la métropole de Montpellier et de Lunel par Adages, sur le territoire de Sète et le bassin de Thau par SOS Solidarités, sur le territoire de Clermont-l'Hérault par Trait d'unions mais également sur le territoire de Béziers par E. Claparède).

Les sites utiles et officiels pour s'informer :

www.herault.gouv.fr → Tout savoir sur les modalités d'accueil dans l'Hérault et les démarches administratives auprès de la préfecture pour l'obtention de la protection temporaire
<https://parrainage.refugies.info/> → Informations relatives aux droits et à l'accueil des personnes déplacées ; conseils pour la réalisation d'actions de solidarité
www.gouvernement.fr/info-ukraine → Accès aux informations officielles du Gouvernement
www.interieur.gouv.fr → Statuts et droits des personnes arrivées d'Ukraine
www.diplomatie.gouv.fr (*rubriques action humanitaire d'urgence > fonds de concours*) → pour les entreprises souhaitant aider financièrement l'Ukraine

Toute demande presse, ou demande de tournage, sur les sites d'accueil doit être formalisée auprès du service communication de la préfecture de l'Hérault : pref-communication@herault.gouv.fr

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2